

## Le Tour du Premier Plateau, entre lacs et vignoble



### Infos Pratiques

<b>Durée (en heure(s)) :</b>	72
<b>Distance (en km) :</b>	114.03
<b>Dénivelé négatif (en m) :</b>	-2472
<b>Dénivelé positif (en m) :</b>	2472
<b>Lieu de départ :</b>	Voiteur
<b>Lieu d'arrivée :</b>	Voiteur
<b>Themes :</b>	Histoire et patrimoine, Lacs, rivières et cascades, Oenologique

## En savoir plus

- **Acces** : Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Voiteur par la D70.
- **Parking** : Parking de l'Office de Tourisme à Voiteur
- **Recommandations** : Parcours accessible au VTTAE Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique Conseils aux randonneurs, de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo. Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse. Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables. En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.